

Fraction de Commune
L'Orient

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient

À

**L'Assemblée Générale du 09 décembre 2024
Des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.**

Préavis N° 4/2024

Objet : Budget 2025

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et conformément à l'article 80 du Règlement du Conseil du village, le Conseil Exécutif du Village de L'Orient dépose sur le bureau du Conseil Général, le projet de budget de la Fraction de commune de L'Orient, pour 2025.

Le budget 2025 de la Fraction de commune de L'Orient prévoit un montant total des charges de **CHF 818'516.00** et des revenus estimés à **CHF 819'084.00** d'où un bénéfice de **CHF 568.00**

Les points principaux de ce budget sont les suivants :

1. Administration générale :

Compte 102.306 : Autorités - Jetons de présence.

Lors de l'établissement du budget 2024, le Conseil Exécutif n'était pas encore averti que les travaux de la traversée du village étaient reportés en 2025. Le Conseil Exécutif maintient donc au budget un montant proche du budget 2024.

Compte 102.309 : Autorités - Civilités et gestion.

Le Noël des aînés n'était pas indiqué séparément dans ce compte. Pour plus de transparence, le Conseil Exécutif a voulu que le montant de CHF 2'500.00 soit clairement indiqué comme l'est celui du Thé dansant.

Compte 110 : Administration.

Les frais administratifs ont été corrigés car il y avait chaque année une différence par rapport aux comptes. Le montant passe de CHF 3'000.00 à CHF 1'500.00.

En revanche les frais informatiques étaient sous-estimés (licences et maintenance sous contrat). Le montant passe de CHF 2'500.00 à CHF 3'300.00.

Compte 110.365 : Subsidés aux sociétés.

Depuis le budget 2024, les locations accordées gratuitement aux sociétés sont comptabilisées. Il en est de même pour le budget 2025.

2. Finances :

Compte 210.400 : Produits d'impôts.

Pour les années 2018 à 2021, le produit des impôts se situe entre CHF 177'360.95 et CHF 188'833.45. Les années 2022 et 2023 font exception avec un produit des impôts respectivement de CHF 222'162.00 et CHF 229'990.93. La situation de l'industrie horlogère semble à ce jour moins bonne que les années précédentes.

Ainsi, pour 2025, nous prévoyons une entrée d'impôts de CHF 180'000.00, ce qui reste une estimation prudente, vu la conjoncture actuelle. Les amortissements comptables s'élèveront à CHF 137'500.00. Les remboursements d'emprunts se monteront à CHF 215'000.00.

3. Bâtiments et domaines :

Compte 343.314 : Hôtel de La Poste– Frais d'entretien – R. Paul Golay 1.

Lors de l'établissement du budget 2024, il était prévu CHF 22'600.00 pour le changement des portes de l'appartement du tenancier et CHF 17'000.00 pour sécuriser l'accès aux chambres par rapport au restaurant.

Selon une nouvelle étude, le changement des portes se montera à CHF 15'000.00 soit une diminution du coût de CHF 7'600.00 par rapport au budget 2024. Un montant de CHF 5'000.00 est prévu pour l'entretien courant de l'appartement.

Soit un montant total de CHF 20'000.00 pour les frais d'entretien de l'appartement des hôteliers.

Pour les frais d'entretien de l'Hôtel-restaurant, le Conseil Exécutif a pris connaissance que la solution proposée en 2024 demandait de revoir la sécurité en cas d'évacuation du bâtiment et que ceci augmentait les coûts. Nous mettons au budget le remplacement des fermetures des portes des chambres par un système de fermeture automatique en sortant desdites chambres pour un montant CHF 2'600.00. Il est également prévu un contrôle des détecteurs d'incendie, de réviser les commandes des portes d'entrées, depuis le parking et du côté bise, ainsi que divers entretiens courants, pour un montant de CHF 17'400.00.

Soit un montant total de CHF 20'000.00 pour les frais d'entretien de l'hôtel et restaurant.

Compte 350 : Bâtiment La Ferme Le Tilleul – R. Centrale 36.

Un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour l'entretien courant des appartements et CHF 15'000.00 est prévu pour l'entretien courant pour la partie de la Ferme.

Compte 353 : Bâtiment Germinal – R. Centrale 12.

Un montant de CHF 24'500.00 est prévu pour les frais d'entretien courant des appartements. Il est prévu la réfection de la salle de bain des concierges et la mise en place des compteurs individuels de chauffage.

Un montant de CHF 5'500.00 est prévu pour la réfection de la façade de l'entrée de L'Epicerie et des garages.

Soit un montant total de CHF 30'000.00 pour les frais d'entretien du bâtiment Germinal.

Comptes 354 : Bâtiment Floréal – R. des Amoureux 4.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 15'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 5'000.00.

Comptes 355 : Bâtiment Messidor – R. des Amoureux 2.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 15'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 5'000.00.

Comptes 356 : Bâtiment Prairial – R. du Pont-Neuf 8.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 30'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 10'000.00 comprenant notamment le nettoyage et le traitement anti algues/mousse des façades.

Comptes 357 : Bâtiment Fructidor – R. Centrale 14.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 10'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 5'000.00.

Compte 358 : Bâtiment Grande salle – R. Centrale 14.

Il est prévu d'insonoriser la grande salle avec un plafond suspendu acoustique et de modifier l'éclairage qui sera intégré dans le plafond suspendu. Le montant de ces travaux est de CHF 15'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes est de CHF 5'000.00. Soit un montant total de CHF 20'000.00 pour les frais d'entretien du bâtiment Grande salle.

Les tarifs de location de la grande salle pour les sociétés ont été réévalués. Pour les sociétés dont la location est à l'année, un rabais leur est octroyé (20%). Comme dans le budget 2024, les locations offertes et les rabais accordés sont comptabilisés dans le compte 110.365 : Subsidés sociétés. Il s'agit cependant de dons et les sommes que cela représente, apparaissent également dans le compte 358.423 : Salle villageoise – locations. Une facture proforma marquée « acquittée » sera envoyée à chaque société concernée.

4. Travaux :

Compte 430.314 : Eclairage public.

L'ensemble des coûts, estimés au plus juste, se monte à CHF 27'100.00. Sont compris dans cette somme CHF 5'000.00 pour des dépenses imprévues notamment en cas de pannes.

Compte 440.314 : Urbanisme.

Comme chaque année, il y a CHF 5'000.00 pour le damage de la piste de fond. L'entretien et le déneigement de la place de parc du Télési ainsi que l'accès aux habitations 8 à 12 de la rue des Amoureux, qui appartient au village, ont été ajoutés pour CHF 2'500.00.

Cette année, nous indiquons les frais de montage, démontage et pannes éventuelles des décorations de Noël et du sapin pour un montant de CHF 5'500.00.

Pour le reste, le Conseil Exécutif réglera en 2025 les affaires courantes en fonction du budget qu'il vous présente.

5. Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

Il Adopte le budget de la Fraction de Commune de L'Orient pour 2025, qui présente un total de charges de **CHF 818'516.00** un total de recettes de **CHF 819'084.00**, soit un léger bénéfice de **CHF 568.00**.

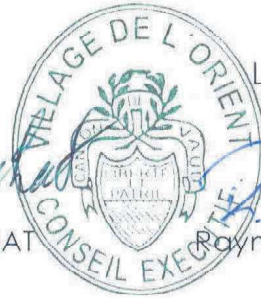
AU NOM DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-Maurice ROCHAT

Raymond LAVANCHY



Délégué Conseil exécutif : M. Pierre-Maurice RoCHAT, Président - Responsable dicastère

Autre déléguée : Mme Catherine Golay, Boursière